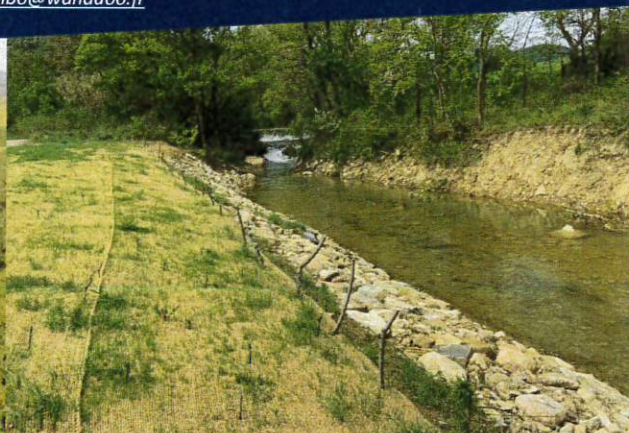




SYNDICAT DU BASSIN-VERSANT ORBIEU-JOURRES

13, rue du moulin à Vent \* 11 200 THEZAN DES CORBIERES

Tel : 04 68 45 81 94 \* Courriel : [siahbo@wanadoo.fr](mailto:siahbo@wanadoo.fr)



## ANNEXE REVUE DE PRESSE

# Année 2022





DATE	PRESSE	ARTICLE	TERRITOIRE CONCERNE
3 janvier	Indépendant	Protection contre les crues : l'étude expliquée publiquement	BOUTENAC
22 janvier	Indépendant	La réponse à la protection du village	LUC SUR ORBIEU
23 janvier	Indépendant	Pluviométrie : 2021, une année en demi-teinte	LUC SUR ORBIEU
13 février	Indépendant	L'écoulement du Binasso et du Tourrenc restauré	LUC SUR ORBIEU
20 février	Indépendant	L'entretien des rivières impose les bons gestes	LUC SUR ORBIEU
21 février	Indépendant	Les berges de l'Orbieu restaurées	FERRALS LES CORBIERES
1 <sup>er</sup> mars	Indépendant	L'entretien de l'Aussou se poursuit	ORNAISONS
6 mars	Indépendant	Nettoyage au ruisseau des Youles	VILLEROUGE TERMENES
14 mars	Indépendant	Des travaux sur le Libre et le Saint Jean	FELINES TERMENES
24 mars	Indépendant	Travaux : l'écoulement des eaux du Rouanel est assuré	SAINT PIERRE DES CHAMPS
28 mars	Indépendant	Les précipitations de mars furent généreuses	LUC SUR ORBIEU
13 avril	Indépendant	L'entretien des cours d'eau se poursuit	LUC SUR ORBIEU
15 avril	Indépendant	Le syndicat de l'Orbieu Jourres à la rencontre des riverains	RIBAUTE
23 mai	Indépendant	Sécheresse et ressource en eau : le défi audois	AUDE
9 juillet	Indépendant	SMMAR né des inondations et l'oeil rivé sur le changement climatique	AUDE
12 juillet	Indépendant	Sécheresse 1 <sup>ère</sup> alerte sombres perspectives	AUDE
12 juillet	Indépendant	Face à la raréfaction	AUDE
15 juillet	Indépendant	Sécheresse alerte généralisée le pic de la canicule	AUDE
16 juillet	Indépendant	Sécheresse est de mise	AUDE
3 septembre	Indépendant	Les restrictions sur l'eau maintenues, températures et sécheresse record	AUDE
22 septembre	Indépendant	Balade nature sur les berges de l'Orbieu	FERRALS LES CORBIERES
22 septembre	Indépendant	Des réunions participatives avant les crues prévisibles	RAISSAC CANET VILLEDAIGNE
22 septembre	Midi Libre	Des réunions participatives avant les crues prévisibles	RAISSAC CANET VILLEDAIGNE
25 septembre	Indépendant	Les jardins partagés cultivent le vivre ensemble	LUC SUR ORBIEU
25 septembre	Indépendant	Prévention des inondations	RAISSAC CANET VILLEDAIGNE
1 <sup>er</sup> octobre	Indépendant	Situation dégradée et crise pour l'Orbieu	AUDE
9 novembre	Indépendant	Les techniciens du SMMAR visitent les jardins partagés	LUC SUR ORBIEU
1 <sup>er</sup> décembre	Indépendant	Sècheresse la préfecture lève les restrictions d'eau	AUDE
9 décembre	Indépendant	Un grand oral à 75 M€	AUDE
25 décembre	Indépendant	Le projet de digue ralenti mais entériné	LUC SUR ORBIEU





SÉCURITÉ

# Protection contre les crues : l'étude expliquée publiquement

Pour lutter contre les risques d'inondations sur son territoire, le syndicat Orbieu-Jourres travaille avec le syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières de l'Aude.

Le syndicat Orbieu-Jourres est l'un des sept syndicats adhérents du Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar), dont une des missions est d'assurer une gestion cohérente des risques inondations en lien avec les collectivités et les syndicats adhérents. C'est dans ce cadre qu'une étude de protection contre les crues du Tourrenc et du Binasso à Luc-sur-Orbieu a été présentée publiquement par le Smmar et le président du syndicat Orbieu-Jourres, André Hernandez (maire de Canet d'Aude et président de l'intercommunalité lézignanaise).

■ Un projet ambitieux

Il s'agissait d'expliquer les futurs travaux de digue envisagés le long de la route qui mène à Boutenac, juste après le pont de l'autoroute. Cet ouvrage (bassin écrêteur de crues) prendra place le long de l'autoroute et de la départementale : « Il n'aura pas un fort impact sur le paysage, note

André Hernandez. Son emprise se trouve à la fois sur des friches (70 %) quelques vignes, la culture de blé et un petit bois. Le but est de stocker l'eau en amont sur ce périmètre afin que le Tourrenc ne déborde plus et n'aille plus inonder le village, comme en octobre 2012, qui fut une crue record pire que 1999 ». Ce genre de projet est subventionné à 80 %, ne laissant que 20 % à la charge des communes. Mais pour le réaliser plusieurs conditions sont nécessaires, dont celle de récupérer les terres : « Dans la négociation avec les propriétaires, il est hors de question de vous léser. On est obligé d'acheter mais nous souhaitons un projet derrière pour ne pas laisser les terres en jachère. À Fabrezan, on a installé un berger, on pourrait installer gratuitement un jeune viticulteur, par exemple. Il y a des solutions possibles que nous trouverons ensemble ». On dénombre 150 parcelles impactées (entre 50 et 70 hectares) et 53 propriétaires, dont certains dans l'assemblée étaient d'accord pour vendre.



André Hernandez a expliqué le projet aux habitants.

■ L'heure des négociations

L'ouvrage retenu parmi les trois propositions du bureau d'études ISL de Montpellier est le plus optimal, permettant de protéger d'une crue centennale. L'avantage paraît évident, sachant qu'une crue peut engendrer d'énormes dégâts : « A Sallèles et Cuxac-d'Aude, les digues ont protégé les maisons et évité des dizaines de milliers d'euros de dégâts », précise le président. Le coût du projet est de 1,70 M€ et

sera amorti sur 30 ans. Sa conception déjà bien avancée doit encore être discutée avec l'Association syndicale agréée (ASA), qui avait un projet d'irrigation ou encore les viticulteurs de la cave qui aura un manque à gagner (13 ha de vignes sont concernés). L'heure est à présent à l'élaboration des dossiers réglementaires et aux négociations avec les propriétaires : « On peut envisager un tas de chose avec vous, a rappelé André Hernandez. On viendra vous rencontrer ».

Quant à la réalisation finale, elle est attendue en 2025, sachant que l'avant-projet a été validé en novembre 2019, menée avec les financeurs (Europe, État, Région, Département), la communauté de communes (CCRLCM), la mairie de Luc-sur-Orbieu et de Boutenac, l'ASA de Luc-Ornaisons-Boutenac, la Chambre d'Agriculture de l'Aude, l'association Tourrenc et Orbieu, le Syndicat Orbieu-Jourres et le Smmar.

Gaëlle Guéant

## LUC-SUR-ORBIEU

# La réponse à la protection du village

Un événement réconfortant majeur aura marqué en 2021 les esprits des habitants, c'est celui de voir le village enfin protégé contre les eaux. À la suite de longs mois d'études, le cabinet ISF ingénierie rendait ses conclusions : « La protection du village contre les inondations du Tourrenc et du Binasso (affluents de l'Orbieu) est réalisable ». Un dénouement heureux, fruit d'un long partenariat entre toutes les parties prenantes : SMMAR, Syndicat Orbieu-Jourres, mairie, association Tourrenc & Orbieu, Asa, techniciens ISF, DDTM. Trouver une solution face à la dangerosité des crues était la priorité du comité de pilotage au 1<sup>er</sup> rang desquels le président du syndicat Orbieu-Jourres, André Hernandez : « Protéger les personnes, c'est l'essence même de notre syndicat », « Nous avons le devoir, tous ensemble, de répondre aux attentes des sinistrés », surenchérit Paulette Barbe. Dès 2014, une enveloppe de 100 000 euros était allouée au démarrage de l'étude. « Mon souhait est que cette étude soit techniquement et économiquement réalisable », déclarait en décembre 2017 Gilles Messeguer, maire du moment. Incertitudes d'autant plus fondées que pour tout projet, l'évaluation du rapport coût bénéfice est prépondérante. « Les financeurs n'adhèrent au projet que s'il est pertinent », soulignait le président Hernandez. « Heu-



Un barrage écrêteur, retenant les eaux sur une surface de 64 hectares, verra le jour dès 2025.

reusement pour le village, les critères de faisabilité étaient réunis », se félicitait le maire de Luc, Yves Kosinski.

En novembre 2018, avait lieu la présentation de la phase de l'étude préliminaire. La protection contre une crue centennale fut retenue : la réalisation en amont de l'autoroute d'une digue de 2 km, d'une hauteur entre 2 et 2,50 m afin de stocker les eaux dans un bassin de rétention lorsque le débit du Tourrenc n'est pas en mesure d'absorber la crue.

Le coût du projet s'élèvera à plus de 2 millions d'euros, financé à 80% par les pouvoirs publics. « Il convenait de ne pas focaliser sur des solutions toutes trouvées, d'accepter l'étude dans son délai sans sauter la moindre étape », insistait en son temps Gwendal Senechal, technicien ISF.

Approfondir la connaissance de l'aléa, le gage d'une réponse adaptée au problème évoqué.

M. L.



## LUC-SUR-ORBIEU

# Pluviométrie : 2021, une année en demi-teinte

On se montre plutôt satisfaits chez les exploitants agricoles. Pour toute culture, s'il est un élément essentiel à la croissance et au développement des plantes, c'est bien celui de l'eau. L'eau, cette composante indispensable à l'équilibre écologique de la planète. D'où qu'on la puise, la principale ressource en eau provient des précipitations que dame nature veut bien nous octroyer. Des précipitations, que les habitants redoutent lorsqu'elles sont excessives, en raison de la proximité du village avec l'Orbieu et son affluent le Tourrenc, ou implorant lorsque la sécheresse pointe son nez. Autant dire que toutes les pluies sont donc scrupuleusement observées, analysées.

### ■ Année 2021 « moyenne »

Sur le plan local, le référent en matière d'observation pluviométrique n'est autre que



► Claude Doums, inlassable scrutateur du pluviomètre qualifie les précipitations de 2021 de moyennes.

Claude Doums. Retraité de la compagnie générale des eaux, ce dernier conserve un regard attentif sur une des facettes de son ancienne profession. Selon lui, l'année 2021 s'inscrit sous le signe du précieux équilibre. Le consultant local, qui relève inlassablement à chaque précipitation la moindre goutte d'eau, est très explicite sur le sujet : « L'année dernière a été une année que l'on peut qualifier de moyenne. Les

premiers mois de l'année n'ont pas été très pluvieux. En général, on attend surtout des pluies au printemps et en automne. Heureusement que le mois de novembre où l'épisode méditerranéen a lâché 201 mm a rétabli un certain équilibre. On peut affirmer que l'année 2021 aura eu une pluviométrie moyenne ».

### ■ Prévisions pour 2022

Il est tombé en 2021, 522 mm. Si l'on se réfère aux différents

relevés des 20 dernières années, il tombe annuellement une moyenne de 565 mm d'eau sur Luc-sur-Orbieu. Le mois de janvier 2022 semble vouloir être généreux : il est tombé dès la première semaine 25 mm. L'année 2022 s'annonce bien, la nappe phréatique, que les responsables de l'ASA (Association syndicale d'arrosage) scrutent régulièrement, se régénère. La période hivernale, durant laquelle les réserves en eau sont censées se constituer, est cruciale pour la future végétation et, surtout, pour les prochaines récoltes. À l'évidence, dame nature détient un important pouvoir, qu'il convient de ne pas négliger.

► La pluviométrie de l'année 2021 : janvier : 29 mm ; février : 47 mm ; mars : 7 mm ; avril : 31 mm ; mai : 13 mm ; juin : 24 mm ; juillet : 30 mm ; août : 18 mm ; septembre : 67 mm ; octobre : 11 mm ; novembre : 201 mm ; décembre : 44 mm.



## Luc-sur-Orbieu

# L'écoulement du Binasso et du Tourrenc restauré

Pour si petits qu'ils soient en période de sécheresse, ils s'avèrent inquiétants, voire dévastateurs, lorsque les précipitations sont hors normes. Les ruisseaux du Tourrenc et du Binasso donnent lieu à des entretiens programmés en matière d'écoulement des eaux. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du plan de ges-

tion planifié sur 10 ans (2020-2029) par le Syndicat de bassin-versant Orbieu-Jourres. Les cours d'eau locaux, Orbieu et ses affluents, font partie du programme annuel de restauration. Ce même syndicat est le maître d'ouvrage de ces travaux avec l'appui technique des techniciens du Smnar, Sébastien Sévenier et

Thibaut Pech. Le bureau d'études Hydrétudes, représenté par Franck Regis, est le maître d'œuvre de ces interventions. Les travaux sont diligentés par l'entreprise ADN (Abattage débardage nettoyage) gérée par les frères Ouaddou. Les intervenants s'efforcent de limiter le risque d'inondation tout en favori-

sant la restauration des milieux naturels. Créer de grands espaces d'écoulement curés, rectilignes, peut s'avérer contre productif en matière d'érosion des berges et de violence des flux. « Des travaux très sélectifs, tout à la main, pas d'engin lourd dans le lit du ruisseau, le curage est proscrit : nous avons déjà nettoyé le Binasso courant janvier. Actuellement, nous œuvrons dans le lit du Tourrenc et avons fractionné le chantier en 3 tronçons. Le premier, d'un linéaire de 1 400 mètres depuis la confluence de l'Orbieu jusqu'au pont de l'autoroute, est fini. Les tronçons suivants, 3 400 m, en amont du pont de l'autoroute jusqu'à Boutenac sont en cours de nettoyage », précisait Thibaut Pech, et Franck Regis, lors de la réunion de chantier en présence d'André Hernandez, président du Syndicat Orbieu-Jourres, Yves Kosinski, maire, et Jean Chanard, conseiller municipal, et Alain Azeu, élu de Boutenac. Ces travaux sont susceptibles de permettre un bon fonctionnement hydro-morphologique des cours d'eau.



Les techniciens ont argumenté les différents travaux auprès des élus.

Michel Lestel



## Luc-sur-Orbieu

# L'entretien des rivières impose les bons gestes

L'entretien des cours d'eau a pour effet de faciliter l'écoulement des eaux en période de crues ; il fait partie des nombreuses missions que s'assigne le Syndicat de Bassin-versant Orbieu Jourres.

Afin de répondre aux attentes des administrés, ce dernier a mis en place un plan de gestion sur 10 ans (2020-2029), qui fixe le calendrier des travaux à réaliser sur son périmètre d'intervention. « Actuellement nous en sommes à la seconde année du plan de gestion. Le linéaire traité est d'environ 40 km par an pour un coût moyen de 400 000 euros, cofinancés par le département de l'Aude (45,7 %), l'Agence de l'eau (30 %), la Région (4,3 %) et le Syndicat Orbieu-Jourres (20 %). Au total, le dossier porté par le Syndicat prévoit un entretien de près de 400 km de cours d'eau sur 10 ans soit près de 3,8 millions d'euros » précise Thibaut Pech, technicien au Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar).



Pour Thibaut Pech, technicien du Smmar, la pertinence des travaux d'entretien est déterminante pour l'écoulement des futures crues.

### Planter des arbres pour conforter les berges

Il convient de rappeler que le syndicat se substitue aux propriétaires riverains qui ont, de par la loi, obligation de procéder à un entretien régulier des cours d'eau dont ils sont limitrophes (article L.215-14 du code de l'environnement). Tirant les leçons du vécu, aujourd'hui les comportements

évoluent ; la prise de conscience qu'il convient de « ne pas faire n'importe quoi » dans le lit des rivières est bien réelle. L'entretien des cours d'eau diligenté par le Syndicat se veut vertueux : limiter les risques d'inondation tout en permettant la restauration des milieux naturels. « De gros efforts sont engagés notamment pour restaurer le bon fonctionnement hydromorphologique des cours

d'eau et ainsi favoriser progressivement la recharge sédimentaire et le transit des matériaux » relate le technicien. Un déficit de matériaux a pu se vérifier sur le lit de l'Orbieu, notamment à Fabrezan où l'apparition des marnes est révélatrice du problème évoqué.

Autrement dit, l'entretien des cours d'eau, dont la commune de Luc-sur-Orbieu fait actuellement l'objet, se veut rationnel, sélectif. La protection des berges par la végétation est recherchée en priorité, car le système racinaire stabilise les berges. Atténuer l'accélération dans les cours d'eau, afin de résister aux forces d'arrachement. L'association Tourrenc & Orbieu n'exclut pas la possibilité de planter des arbres en bordure du Tourrenc par souci de conforter les berges, de permettre la réimplantation d'espèces variées qui font défaut. Assurément la bonne santé des rivières passe par la sauvegarde de la ripisylve.

**Michel Lestel**



## Ferrals-les-Corbières

# Les berges de l'Orbieu restaurées

*Le Syndicat Orbieu-Jourres réalise d'importants travaux de restauration de la ripisylve de l'Orbieu.*

Jeudi 17 janvier, André Hernandez, président du Syndicat du Bassin-versant Orbieu-Jourres, était venu constater les travaux réalisés sur l'Orbieu ces derniers temps. Accompagné notamment de Thibaut Pech, du Smmar, du maître d'œuvre de la société Hydrétude Franck Régis, d'un représentant de la société ARF et du maire Gérard Barthez, il a pris place sur une barge qui permettait d'avoir une vue dégagée sur le chantier en longeant les berges.



La pelle araignée à l'œuvre.



Les élus locaux visitent le chantier sur la barge.

Le Syndicat de Bassin-versant Orbieu Jourres a planifié un plan de gestion sur 10 ans (2020-2029) visant à traiter et à entretenir la ripisylve aux abords des cours d'eau de son périmètre d'intervention.

Le syndicat est le maître d'ouvrage de ces travaux avec un appui technique

des techniciens du Smmar. Le bureau d'études Hydrétudes est le maître d'œuvre de ces interventions. Le linéaire traité est d'environ 40 km par an, pour un coût moyen de 400 000 € chaque année. L'objectif de ces travaux est de limiter les risques d'inondation, tout en permettant la restauration des milieux naturels.

### Enlèvement des embâcles et des arbres morts

L'entreprise ARF intervient depuis le début du mois de février sur la commune de Fer-

ral pour traiter les atterrissements et la ripisylve de l'Orbieu. Pour cela, l'entreprise basée à Lézignan utilise des moyens fluviaux pour intervenir depuis le lit du cours d'eau. La nature de ces travaux à Ferrals est l'enlèvement des embâcles, l'élimination des arbres morts, penchés ou déracinés, le débroussaillage sélectif et le traitement d'atterrissements. Une pelle araignée est entrée en action pour le traitement des atterrissements sur la partie amont du tronçon (en aval du pont), en rive gauche et en rive droite. Les arbres morts ou vieillissants en berge ou dans l'eau pouvant être emportés par une crue importante sont coupés. Les arbres morts ou sénescents plus éloignés de la berge ne seront pas traités mais conservés. Les bois sont stockés au point de mise à l'eau et seront évacués en fin de travaux. Les résidus sont broyés avec la pelle araignée.

Le coût approximatif des travaux sur la commune s'élève à 15 775 € HT, pour un linéaire de 1 850 m.

**Madeleine Fraisse**

## Ornaisons

# L'entretien de l'Aussou se poursuit

En substitution des propriétaires riverains, qui ont l'obligation d'entretenir le cours d'eau, le syndicat de bassin-versant Orbieu Jourres a planifié un plan de gestion sur dix ans (2020-2029) visant à traiter et à entretenir la ripisylve aux abords des cours d'eau de son périmètre d'intervention.

Ainsi, l'entreprise ADN frères, de Carcassonne est intervenue avec de gros moyens sur l'Aussou sur un tronçon débutant au domaine d'Hauterive Le Bas jusqu'en amont immédiat de la commune d'Ornaisons, au niveau de la nouvelle station d'épuration, le tronçon aval, traversée d'Ornaisons jusqu'à la confluence avec l'Orbieu, ayant été



Fanny Tisseyre a assisté à une partie des travaux d'entretien de la ripisylve.

traité l'année dernière dans le cadre de ces mêmes travaux de ri-

pisylve. Enlèvement des embâcles, élimination des arbres

morts, penchés ou déracinés, débroussaillage sélectif, traitement d'atterrissements, broyage de végétaux sur place : l'objectif de ces travaux est de limiter les risques d'inondation, tout en permettant la restauration des milieux naturels. Prévus pour durer deux ou trois semaines, ces travaux de débroussaillage concerneront, au total, 3 kilomètres linéaires pour une somme de 19 000 € IIT, prise en charge par le syndicat de bassin-versant Orbieu Jourres.

Fanny Tisseyre, adjointe au maire d'Ornaisons, s'est rendue à une première réunion de chantier pour se rendre compte *in situ* du déroulement de l'opération.

**Marion Llense**



## Villeroze-Termenès

### Nettoyage au ruisseau des Youles

Ce sont les bûcherons de l'entreprise Actiforest d'Esperaza qui s'activent en ce moment dans le ruisseau traversant Villeroze-Termenès.

Ils utilisent des moyens légers, tronçonneuses et débroussailluses, mais aussi un tracteur débardeur. De l'amont du village à la chapelle Notre-Dame en aval, ils vont couper, tailler, hacher les végétaux encombrant les berges et le lit du ruisseau des Youles.

Beaucoup de bois et de broussailles qui auraient pu constituer des embâcles lors de crues prochaines et provoquer des situations catastrophiques en aval.

En principe, le nettoyage des ruisseaux et rivières incombe



Le tracteur en action le long du cours d'eau.

à leurs propriétaires riverains. Toutefois, le syndicat du bassin-versant Orbieu Jourres s'est substitué par arrêté pré-

fectoral et a mis en œuvre les travaux d'entretien de l'Orbieu et de ses affluents.

#### Un coût de 350 000 €

C'est le Smarr (Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières) qui est assistant au maître d'ouvrage pour ces travaux menés dans plusieurs communes des Corbières.

Le ruisseau ainsi dégagé ouvre de magnifiques perspectives paysagères dans la traversée du village. Les travaux sont prévus pour durer une à deux semaines sur le village. Ils coûteront 350 000 € (pour l'ensemble des affluents) et sont financés à hauteur de 43,9 % par le Département, 30 % par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 6,1 % par la Région Occitanie et 20 % par le Syndicat du bassin-versant.

## Félines-Termenès

### Des travaux sur le Libre et le Saint-Jean

D'importants travaux de restauration de la ripisylve ont été réalisés sur le bassin-versant de l'Orbieu. La ripisylve décrit l'ensemble des formations boisées (arbres, arbustes, buissons) qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau. L'absence de ripisylve favorise l'érosion et le déplacement du cours d'eau.



Prochaines interventions sur le Libre en 2025 et 2028.

En substitution des propriétaires riverains, qui ont l'obligation d'entretenir le cours d'eau, le syndicat de bassin-versant Orbieu Jourres a planifié un plan de gestion sur 10 ans (2020-2029) visant à traiter et à entretenir la ripisylve aux abords des cours d'eau de son périmètre d'intervention. Le plan de gestion entame sa 2<sup>e</sup> année.

Le syndicat de bassin-versant Orbieu Jourres est le maître d'ouvrage de ces travaux avec un appui technique des techniciens du Simmar. Le bureau d'études Hydrétudes est le maître d'œuvre de ces interventions.

Le linéaire traité est d'environ 40 km par an pour un coût moyen de 400 000 € chaque année. Au total, le dossier porté par le syndicat prévoit un entre-

tien de près de 400 km de cours d'eau sur 10 ans, soit près de 3,8 millions d'euros.

La nature de ces travaux à Félines-Termenès et, sur tout, le bassin-versant Orbieu Jourres est l'enlèvement des embâcles, l'élimination des arbres morts, penchés ou déracinés, le débroussaillage sélectif...

L'objectif de ces travaux est de limiter les risques d'inondation, tout en permettant la restauration des milieux naturels. La ripisylve présente de nombreux intérêts pour l'écologie de l'Orbieu et de ses affluents.

L'entreprise Actiforest intervient depuis le milieu du mois de janvier sur la commune pour traiter le Libre ainsi que le ruisseau du Saint-Jean (un de ses affluents). Les travaux sur la commune ont duré environ 1



Les travaux ont duré un mois.

mois. Les interventions sur le Libre concernent 3 797 mètres pour un coût de 32 025 € HT. Sur le ruisseau Saint-Jean, 555 mètres pour 5 750 € HT. Ces interventions sont financées par le Département de l'Aude (45,7%), l'Agence de l'eau RM & C (30%), la Région (4,3%) et le syndicat Orbieu-Jourres (20%).

Des passages futurs sont déjà programmés, sur le Libre les prochaines interventions prévues (même linéaire que cette année) sont en 2025 et 2028.

Sur le Saint-Jean, les prochains travaux sont programmés en 2025 et 2029. Le ruisseau de Davejean (affluent rive gauche du Libre) est également programmé en 2022 et 2027.

## Villeneuve-les-Corbières

### Collecte de dons

En collaboration avec la Protection civile de Narbonne, un appel aux dons pour l'Ukraine est lancé : couvertures, serviettes de toilettes, draps, produits d'hygiène et d'entretiens, médicaments

non périmés, boîtes de conserve en métal. Merci de déposer vos dons au caveau de la cave pilote de Villeneuve-les-Corbières **jusqu'au 18 mars**, tous les jours de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.



## Saint-Pierre-des-Champs

# Travaux : l'écoulement des eaux du Rouanel est assuré

*Depuis plusieurs années, le syndicat du bassin-versant Orbieu-Jourres procède périodiquement au nettoyage de l'Orbieu et de ses affluents en lieu et place des propriétaires riverains, avec l'aide financière du Département, de l'Agence de l'eau et de la Région.*

Sur la commune, c'est une portion du Rouanel qui est concernée, de la passerelle située sur le quai en remontant le cours d'eau en amont du village. L'entreprise Actiforest est ainsi intervenue sur deux journées pour restaurer la capacité des écoulements en nettoyant et préservant la ripisylve. Les travaux ont consisté à débroussailler les ri-



Le pont traversant le Rouanel est dégagé.



Dégradation d'un enrochement.

ves et supprimer les embâcles afin de rouvrir le ruisseau et dégager l'amont du pont traversant le Rouanel sans curer le cours d'eau car cela est strictement interdit. En revanche, de la passerelle à la confluence avec l'Orbieu, les phragmites n'ont pas été enlevés sur cette partie plane où l'eau stagne et les matières se déposent. « Après vérification, aucun embâcle n'a été repéré sur la zone et couper les

*phragmites serait illusoire car ils ne gênent pas les écoulements et se couchent sous la pression de l'eau, repoussent constamment et représentent un écosystème important pour la vie qui s'y développe »* expliquent les professionnels hydrauliques, conscients que la population s'interroge sur cette pratique.

Au cours de la réunion de chantier, il a été constaté une fragilisation d'un enrochement qui

participe à la stabilité des murs de soutènement et de la maison située en hauteur. Cette dégradation due aux diverses crues devra faire l'objet d'une inspection plus détaillée et certainement d'une intervention pour supprimer tout risque. Le maire s'est engagé à suivre cette détérioration précoce de l'enrochement avec le syndicat de l'Orbieu.

C. C.

## Luc-sur-Orbieu

# L'entretien des cours d'eau se poursuit

Dans le cadre de son plan de gestion planifié sur 10 ans (2020-2029) le syndicat de bassin-versant Orbieu-Jourres poursuit les travaux d'entretien sur l'Orbieu, sur un linéaire de 4,4 km. Afin de faire le point sur l'avancement de ces travaux, une réunion de chantier avait lieu ces jours derniers en présence d'Yves Kosinski, maire, Jean Chanard, conseiller municipal ; des responsables techniques Franck Régis, bureau Hydretudes, Thibaut Pech, Smnar ; des intervenants ARF : Thibaut Clarinval, Mathieu Rouch, Loïc Mary et Cédric Lanel. Ces travaux consistent à traiter la ripisylve et notamment en ces lieux où les atterrissements sont conséquents. Ils contribuent à restaurer le bon fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau en favorisant au fil du

temps la recharge sédimentaire et le transport des matériaux particulièrement en déficit sur l'Orbieu. « Dans les parties intérieures du cours d'eau, les atterrissements sont nombreux, nous les avons dévégétalisés, c'est-à-dire nous avons coupé la végétation sur ces dépôts de telle sorte qu'ils seront à l'avenir plus mobilisables. Les matériaux pourront ainsi être véhiculés par l'eau. De plus ces travaux agrandissent notamment la section d'écoulement de l'Orbieu. Ici il y a des méandres très prononcés », déclarait Franck Régis responsable du bureau d'études Hydretudes. Un grand nettoyage du cours d'eau est donc en réalisation : élimination des arbres morts penchés ou déracinés, enlèvement des embâcles, traitement des atterrissements. Chantier confié à l'entre-



Élus, techniciens et intervenants lors de la réunion de chantier.

prise ARF basée à Lézignan-Corbières. Contrairement aux travaux précédents (sur d'autres sections) qui étaient plus sélectifs, ici une approche mécanique s'est imposée, compte tenu du volume d'arbres à traiter, (principalement des peupliers). Le bois coupé est stocké provisoirement sur place, puis il est acheminé sur un endroit plus accessible aux poids lourds, pour être évacué et recyclé par la suite.

M. L.



## Ribaute

# Le syndicat Orbieu-Jourres à la rencontre des riverains



Une explication autour des travaux pour prévenir les inondations.

André Hernandez, président de la communauté des communes Lézignan, Corbières, Minervois, accompagné de techniciens du syndicat Orbieu-Jourres, a rencontré les propriétaires riverains de l'Orbieu afin de bâtir des projets de prévention des crues en concertation avec ces derniers. Les référents techniques Bastien Sevenier et Thibaut Pech ont d'abord présenté la dernière phase d'études en vue de la réalisation des travaux de remobilisation sur les secteurs de l'Horte et de l'Arjole. Ils doivent permettre de réduire et ralentir les phénomènes d'incision du lit d'Orbieu en aval, où se situent les enjeux (ponts, routes, etc.). Les

travaux consistent principalement en la suppression de mers, à la dévégétalisation de bras morts, au confortement de piège à embâcles, à la réouverture de bras secondaires, et à la réduction du déficit en matériaux de l'Orbieu, dont le cours se décale. Tous ces projets ont été présentés aux riverains. Ils n'ont pas fait l'objet d'un refus catégorique, bien au contraire, avec une compréhension et une acceptation des travaux proposés. Le but étant de « canaliser » l'Orbieu dévastateur en lui rendant paradoxalement l'espace qui lui est dû, et en trouvant un terrain d'entente avec la possibilité de rachat de parcelles.

# Sécheresse et ressource en eau : le défi audois

## ENVIRONNEMENT

L'Aude est – pour l'heure – épargnée par la sécheresse qui a déjà mené à des mesures de restrictions dans plus de 15 départements. Mais le souvenir de l'été 2021, la nécessité établie depuis 2014 de retrouver l'équilibre quantitatif, sans oublier le réchauffement climatique, conduisent à une incontournable rationalisation.

### Déjà l'alerte au niveau national

Un déficit de pluviométrie de 19% entre septembre 2021 et avril 2022, une baisse des précipitations de 25% pour le seul mois d'avril comparé à la normale de référence (sur les années 1981 à 2010), ou encore une recharge en eau des nappes phréatiques (de septembre à mars) en recul de 20%. Ces chiffres et ces constats, tirés des observations de Météo France, du Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM), de l'office français de la biodiversité (OFB) ou encore des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), ont planté dès la fin avril le décor d'une délicate situation

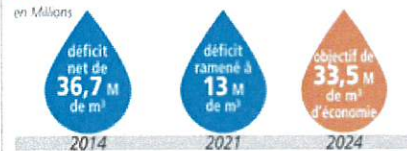
nationale sur la question de la sécheresse et de la ressource en eau. Au 11 mai, dans 15 départements, les niveaux d'alerte, voire d'alerte renforcée, avec les restrictions de prélèvements d'eau qui les accompagnent (réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieures ou égales à 50% pour l'alerte renforcée, Ndlr), ont été décrétés. Respectivement trois et sept de plus qu'en 2021 et 2020 à la même date. Avec 55 arrêtés préfectoraux en vigueur, de la région PACA à la Vendée en passant par les Charentes ou l'Ain. Un portrait-robot national qui épargne l'Aude : entre septembre 2021 et avril 2022, ce sont entre 200 (Lauragais, Carcassonnais, Narbonnais) et 700 mm (Montagne Noire, Haute Vallée) de cumulé de précipita-



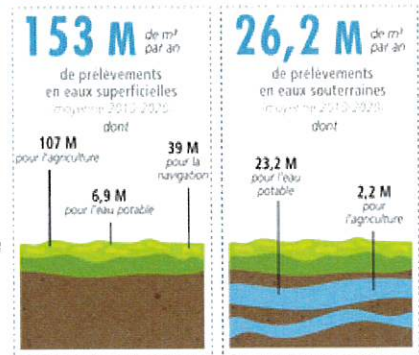
Jean-Marie Aversenq, directeur du Smnar.

## AUDE Ressource en eau, besoins et sécheresse, la délicate équation

### Un plan pour résorber un déficit structurel



### Qui prélève quelles quantités



### Les prélèvements les plus hauts et les plus bas sur la décennie, par secteurs

Secteur	2010	2014	2018	2020
Eau potable	33 M	113 M	58 M	140 M
Agriculture	27 M	74 M	40 M	40 M
Canal du Midi				
Canal de la Robine				

### Sécheresse : des restrictions et arrêtés qui se multiplient



Sources : Smnar, plan de gestion de la ressource en eau (DGRV)

Infographie : L'Indépendant

« efficaces » qui ont été enregistrés : efficaces, car disponibles pour l'écolement et la recharge des nappes. Des chiffres dans la norme de la période de référence (1981-2010), voire supérieurs (excèdent de 25% sur le Narbonnais). Un premier indice dont découle un indice d'humidité des sols supérieur à la période de référence, de 20 à 40% sur le littoral de l'Aude, et un point essentiel : des nappes souterraines dont le niveau est proche de la norme.

### La vigilance dans le département

Il faudra attendre fin mai, et la réunion du Comité d'anticipation et de suivi hydrologique, pour que le Gouvernement publie une carte de prévision du risque de sécheresse pour cet été. Mais l'Aude est déjà sur ses gardes. Forcément, après un été 2021 si tendu, conséquence d'une année hydrologique (septembre-août) frappée par une pluviométrie déficitaire de 24%. La 5<sup>e</sup> année hydrologique la plus déficitaire depuis 1950, la 2<sup>e</sup> année la plus sèche pour Narbonne

après 2016, la 5<sup>e</sup> année la plus sèche pour Leucate depuis 1906. À la clé, un étiage (débit minimal des cours d'eau) sévère, avec une période de retour estimée entre 20 et 50 ans selon les secteurs.

Avec le syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smnar), l'Aude mise sur un établissement public territorial de bassin (2 311 km de cours d'eau, 6 150 km<sup>2</sup>, 419 communes) pour conduire le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) : un outil global pour restaurer l'équilibre quantitatif. Son directeur Jean-Marie Aversenq pose donc un regard d'ensemble sur la situation 2022 : « Contrairement à l'an dernier, on a eu une recharge des nappes en profondeur. Mais cela dit, la situation reste sensible. » Une pondération dans laquelle l'actuel épisode de chaleur pèse : « Il survient à un moment où la végétation a besoin d'eau. On devrait donc vite arriver à une situation standard. » Avec la nécessité de veiller de près à la ressource. D'autant que, rappelle le directeur du Smnar, « avec l'allongement

des pics d'étiage, le gros de la casse survient souvent en fin de saison ».

### La quête de l'équilibre

Huit ans, déjà, que le département connaît le delta entre les ressources et les usages en eau. L'étude des volumes prélevables (EVP), de 2011 à 2013, avait conclu à un déficit global annuel de près de 37 millions de m<sup>3</sup> à l'échelle des bassins versants de l'Aude et de la Berre. Un constat, et un PGRE validé en 2017 en retour : fin 2021, échéance initialement envisagée pour le retour à l'équilibre, 71 des 87 actions visant à des économies ont été engagées ou achevées, grâce à 963 M€ d'investissements. À la clé, 239 millions de m<sup>3</sup> épargnés : « Il y a eu des efforts hyperconscients faits par la profession agricole. Voies navigables de France a aussi fait de gros efforts », souligne Jean-Marie Aversenq. Face à des « difficultés techniques, administratives ou financières rencontrées par les porteurs de pro-

jet », Smnar et préfecture ont des sommes fixées à 2024 pour caper et l'objectif final de 33,5 M de m<sup>3</sup> économisés. Une dernière étape dont Jean-Marie Aversenq ignore pas la complexité : « Les derniers milibars sont forcément les plus compliqués à récupérer, d'autant plus dans un contexte de tension sur la ressource. Sur l'eau potable, qui représente environ 2% des prélèvements (sur les eaux superficielles, Ndlr), on sait qu'il y aura assez peu d'économies. Tout le monde veut irriguer. La priorité, c'est le multi-usage. Que si on lâche de l'eau pour l'agriculture, elle serve aussi aux sports d'eau vive. Il faut que chaque goutte d'eau soit utile : quand on détecte, de l'1<sup>er</sup> juillet au 31 août, dans le cadre de la convention de Matemale, pour l'irrigation, il est nécessaire que ça serve au plus de monde possible. » Un appel à la réflexion collective, doublé d'une quête de bon sens : parce que, insiste le directeur du Smnar, « on sait qu'il y a des territoires où on ne peut pas amener l'eau. »

Textes : A. Ca.



## Luc-sur-Orbieu

# Les précipitations de mars furent généreuses

L'eau s'avère indispensable à la croissance de toute plante ; c'est pourquoi tous ceux qui se préoccupent de l'environnement scrutent régulièrement le ciel. Contrairement à l'automne et au printemps, saisons favorables aux pluies, les mois d'hiver (décembre, janvier, février et mars) ne sont pas en général généreux en eau.

Pour mémoire, il était tombé 76 mm durant l'hiver 2019 ; 178 mm (2020) ; 134 mm (2021). L'hiver 2022 est l'exception à la règle, puisqu'il s'annonce un des plus pluvieux de ces dernières années. Notre lecteur Claude Doums, releveur assidu de la pluviométrie locale, confirme : « Il est tombé durant ces 4 derniers mois d'hiver 254 mm. À lui seul, le mois de mars recense 182 mm d'eau. Des précipitations sans ravi-

nement, qui ont bien profité aux terres, rien ne s'est perdu par ruissellement ». Le monde viticole salue lui aussi avec satisfaction cette générosité. « C'est très bon pour nos vignes, mais aussi pour reconstituer les réserves de la nappe phréatique qui nous permettront de puiser la précieuse ressource en été, s'il y a sécheresse », ajoute un inlassable vigneron du village qui sait mieux que quiconque combien l'eau est la ressource indispensable pour récolter les trésors de la terre.

Ce sage jardinier de dame Nature rajoute : « Vous savez, la nature se régule toute seule par le vital équilibre, entre sécheresse et pluie ; chaleur et froid ; vent et anticyclone... En météo, le seul mauvais temps est celui qui dure trop longtemps ».

M. L.



Un signe d'abondance manifeste, dans le vignoble local.

# Smmar : né des inondations, et l'œil rivé sur le changement climatique

**INTEMPÉRIES**

*Jeudi 7 juillet, le château de Villegly accueillait la célébration des 20 ans de la création du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar). L'occasion de rappeler les progrès qu'a permis cette structure unique en matière de prévention des inondations et de résilience du territoire.*



Eric Menassi, président du Smmar de l'Aude. PHOTO: GUYAQUEL

## Drame fondateur

Le discours d'Eric Menassi, président du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar) jeudi 7 juillet à Villegly, ne pouvait débiter autrement qu'en rappelant la « catastrophe sans précédent » des inondations des 12 et 13 novembre 1990 : 26 morts, 232 communes en catastrophe naturelle, 306 M€ de dégâts. « Sans versants arborés », mais en

draine... les 14 et 15 octobre 2018, 15 morts, plus de 200 M€ de dommages. Un événement qui a « prouvé que nous avons su tirer les leçons de 1990, avec une tout autre prévision, gestion de crise, prévention, action curative ».

## Bouleversements

Hélène Sandriagne l'a rappelé, un « principe prévalait au Smmar : la solidarité entre l'amont et l'aval ». Symbole d'une « clé de financement reposant à 15 % sur la population, 15 % sur la superficie, 70 % sur le potentiel fiscal. Un engagement appuyé par les partenaires (Etat, Région, Agence de l'eau), qui a permis - notamment - « via les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) - d'investir plus de 120 M€ ces 20 dernières années », rappelle Eric Menassi. « L'avenir du département, un des plus vulnérables, aussi un des plus solidaires, passe par cette solidarité » - incontournable pour un « territoire qui, avec le déclinement d'automne, sera le terrain de bouleversements. L'Aude, comme les P.O., va être le théâtre de précipitations sans précédents dans les années à venir. Il faut donc en tenir compte, par un aménagement du territoire concerté, nous pouvons réduire ce que la culture va engendrer ».

## En chiffres

Composé de sept syndicats de bassin et du Département de l'Aude. À l'œuvre sur le bassin-versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu : un territoire de 6 150 km<sup>2</sup>, avec 421 communes de cinq départements, avec 2 311 km de cours d'eau. Le 3<sup>e</sup> programme d'action de prévention du risque inondation (PAPI, 2023-2028), intégrera 100 opérations, pour 60 M€.

de par son détachement. »

## Le trop peu d'eau

Les épisodes méditerranéens, le recul du trait de côte et les submersions marines : ces enjeux liés au « trop d'eau » rappelés par le préfet Thierry Bonnier, au cœur du plan de gestion de la ressource en eau (PGRRE), validé en 2017 et confié au Smmar, avec le défi de résoudre le déficit structurel de 57 millions de m<sup>3</sup> en 2014 : un gouffre ramené à 13 millions en 2021, et l'objectif de 33,5 millions économisés pour 2024. Le dernier effort passera par un système de compensation, chiffré (à minima) à 4 millions et 171 000 € à financer par toutes les parties, de l'agriculture à l'VNF. « Nous avons encore quelques réserves, mais ce ne sera pas suffisant, insistait le préfet. Nous n'avons pas le choix, il faudra des changements de pratiques pour tous, des expérimentations, et une priorisation des usages ». Un enjeu qui passera, encore, par la solidarité, assure Eric Menassi : « Il faudra travailler main dans la main avec le monde agricole, la Fédération de pêche, de chasse, avec ceux qui vivent de l'eau. C'est bien ensemble qu'il va manquer. »



Huit bornes du même type vont équiper le littoral. L'INDEPENDANT

## Clichés en série pour suivre l'érosion littorale

**ENVIRONNEMENT**

*La première borne CoastSnap audoise a été inaugurée à La Franqui : un outil collaboratif pour une base de données photo sur l'évolution du trait de côte.*

Bresil, Côte d'Ivoire, Inde, Malaisie, Chine, Canada, Italie, Espagne... Depuis ses premiers pas en Australie, en 2017, sur les plages de Sydney, la « communauté » CoastSnap n'a cessé de grandir à travers le monde. Une explosion facilitée par la simplicité de la démarche : disposer des bornes capables d'acquiescer des portables pour des prises de vues du littoral : autant de photos de citoyens destinées à être agrégées sur une appli. Une accumulation de clichés, en toutes saisons, par tous temps, avec un seul angle : et ainsi suivre au fil du temps l'évolution des traits de côtes.

C'est cet outil que le syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar) et le syndicat mixte du delta de l'Aude (SMDA), associés dans la démarche « Mer en mouvement », ont inauguré jeudi 7 juillet à Leucate, plus précisément à La Franqui. Une borne CoastSnap qui, pour la petite histoire, est la première à équiper le littoral fran-

çais méditerranéen. Deux autres bornes, sur le ponton de Port-Leucate, mais aussi une à Port-La-Nouvelle, à Narbonne-Plage, à Gruissan et enfin à St-Pierre-la-Mer seront installées.

Autant de sites pour accumuler les clichés. « Deux à trois photos par jour sur une période comprise de 60 à 90 jours consécutifs du littoral audois », insistait Kriss Sans, chargé de mission au Smmar (\*). La science participative permettra à tout le monde d'être sensibilisé, mais aussi d'offrir aux décideurs que devront prendre les pouvoirs publics. « Et ainsi préparer le futur évacué par le sous-préfet Bénédict Basso, avec ce « trait de côte qui ne sera plus le même à 30, 50 ou 100 ans ».

Une suite logique, que Jean-Marie Averzenng, directeur du Smmar, définit : « Ce qui est certain, c'est qu'il faut arrêter d'être spectateur et désormais être acteur pour s'adapter au changement climatique ». Une nécessité soulignée par le maire de Leucate, Michel Py, rappelant le caractère essentiel des 18 km de plage qui « font » l'attractivité de sa commune et sont « le meilleur atout face à la submersion marine ».

A. Ca.

\* (\*) Les clichés peuvent ensuite être partagés sur l'appli CoastSnap, sur les réseaux sociaux du SMDA et sur le site <https://smda.fr/leucate> 7136

## Bientôt la gestion du fleuve Aude ?

L'idée est suffisamment engagée pour que le Smmar ait ouvert un marché pour « l'élaboration d'un plan de gestion du fleuve Aude sur sa partie domaniale », avec la charge pour le cabinet de livrer un « document de stratégie qui guidera les interventions dans l'hypothèse d'une prise en gestion ». Une hypothèse qui signifierait donc que l'Etat, en charge du domaine public fluvial, cède au Smmar cette charge, de Quillan à Fleury, pour un bassin-versant de 5 500 km<sup>2</sup>, couvrant 80 % du département, avec 360 km<sup>2</sup> de surface inondable. Un sujet évoqué à l'occasion des 20 ans du Smmar. Par Hélène Sandriagne, d'abord pour rappeler la nécessité « d'obtenir des conditions justes et équitables de l'Etat pour accepter l'expérimentation de cette gestion ». Un préalable entendu par le préfet Thierry Bonnier, évoquant « la recherche d'une meilleure cohérence », avec un acte unique pour prendre la main sur l'ensemble des cours d'eau qui irriguent le département : « La question des meilleures conditions techniques et financières doit être réglée. Mais nous levons progressivement les doutes qui pouvaient exister. »



# Sécheresse : première alerte, sombres perspectives

## ENVIRONNEMENT

146 communes concernées par l'arrêté signé le 8 juillet par le préfet de l'Aude. Un 1<sup>er</sup> acte signé dans un contexte « de sécheresse ». Avec à la clé, au-delà des restrictions imposées pour les usages domestiques par le niveau d'alerte, l'annonce de l'impossibilité de garantir un certain débit aux professionnels des sports d'eau vive.

### Nouvelle donne

Le 18 mai, le comité d'anticipation et de suivi hydrologique (CASH) rendait une cartographie nationale désignant les territoires concernés par des « risques de sécheresse hydrologique » d'ici la fin de l'été.

Un travail rendu alors que des niveaux d'alerte voire d'alerte renforcée avaient déjà été adoptés, via 55 arrêtés préfectoraux, dans 15 départements, restrictions à la clé. L'Aude, alors épargnée par toute mesure, figurait parmi les 28 territoires concernés par un risque qualifié de « possible », quand 45 et 22 départements étaient classés respectivement en « probable » et « très probable ». Directeur du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smnar), chargé de mettre en œuvre le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) établi en 2017, Jean-Marie Averseno précisait à l'époque que « contrairement à l'an dernier, on a eu une recharge des nappes en profondeur ». Avant de préciser : « Cela dit, la situation reste sensible. »

Un avertissement que le mois de juin a transformé en réalité. Le 17 juin, pointant une « pluviométrie globalement déficitaire » en avril et mai, et une situation « qui s'est accentuée depuis le début du mois de juin », la préfecture évoquait des « débits de cours d'eau » tendant « vers des valeurs déficitaires ». Et plaçait donc l'ensemble du département en vigilance,

un niveau ne signifiant certes aucune restriction mais incitant particuliers et professionnels à faire des économies d'eau. Nouveau virage le 8 juillet, avec l'arrêté préfectoral plaçant le secteur Aude amont (146 communes) en « alerte » (et le bassin-versant de l'Hers mort, 26 communes, en « alerte renforcée »). Hier, c'est par un communiqué que la préfecture confirmait que « le département de l'Aude entre progressivement en restriction sur les usages d'eau ». Le résultat combiné d'une « hydrologie globalement déficitaire », de « températures élevées » et de « l'absence de pluviométrie significative au cours des derniers mois ».

### Eau vive en berne

Le passage en niveau d'alerte signifie plusieurs restrictions, énumérées dans l'arrêté, selon les usages domestiques, de loisirs, ou pour les stations d'épuration. Parmi les mesures touchant au quotidien, figurent l'interdiction d'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, espaces sportifs et jardins d'agrément de 8 h à 20 h ; le remplissage des piscines privées (sauf 1<sup>er</sup> remplissage ou remise à niveau, de 20 h à 8 h) ; le lavage des voitures à l'eau (sauf impératif sanitaire ou balayuses lavuses automatiques) ; l'arrêt des fontaines publiques en circuit ouvert. Autant de mesures qui, précise la préfecture, feront l'objet de « contrôles, diligents pour vérifier le respect de ces



Parmi les mesures en vigueur sur les communes concernées par le niveau d'alerte, l'interdiction d'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, espaces sportifs et jardins d'agrément de 8 h à 20 h.

CHRISTOPHE BARRÉAU

mesures y compris en zone urbanisée ». Mais c'est bien du côté des sports d'eau vive que les restrictions sont les plus marquées. Au mois d'avril, déjà, les lâchers d'eau « à usage exclusif du rafting » avaient été « réduits », rappelait la préfecture.

« Fort probable que le périmètre de restriction soit étendu dans les prochaines semaines. »

Une référence au sacrifice printanier de la convention eau vive : une convention complémentaire de la convention de Matemale, ce système de compensation qui, depuis 1959, assure au fleuve Aude des lâchers depuis les retenues hydroélectriques d'EDF afin de soutenir captages d'eau potable, irrigation agricole et depuis 1998, donc, les sports d'eau vive. Dans son communiqué du 11 juillet, la

préfecture plante le décor : « Malgré les pluies occasionnées par les derniers orages, force est de constater que les perspectives de remplissage du réservoir de Matemale ne sont toujours pas favorables avec une situation extrêmement tendue sur la ressource. » Constat qui mène donc l'impossibilité de « garantir artificiellement aux professionnels des sports d'eau vive le débit de 7 m<sup>3</sup>/s demandé pour faire naviguer les rafts de 8 places ».

### L'enjeu de l'eau potable

C'est par la volonté de « réduire au maximum le risque de restrictions d'usage sur l'eau potable et l'irrigation » et pour « passer les prochains mois dans des conditions acceptables » que la préfecture explique la décision relative aux sports d'eau vive. Tout en précisant que, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, des lâchers entre 12 h et 22 h destinés à « satisfaire les usagers prioritaires (eau potable, agricole, milieux aquatiques, défense incendie, etc.) » font « l'objet d'un pilotage optimisé afin de li-

miter au maximum le risque de rupture d'alimentation en eau potable durant l'été à venir ».

Mais la préfecture prévient : « Au vu des situations météorologiques et hydrologiques envisagées, il est fort probable que le périmètre de restriction soit étendu dans les prochaines semaines au reste des zones d'alerte sécheresse du département. » Une annonce après avoir rappelé la « sécheresse majeure » subie à l'été 2021, la 5<sup>e</sup> année hydrologique la plus déficitaire depuis 1959 : un contexte qui avait conduit à des arrêtés plaçant de nombreux secteurs en niveau de crise (Aude aval, Berre et Rieu ; Orbieu ; Argent-Double ; Blau), sept autres zones faisant l'objet d'une alerte renforcée. Rappelant que « des mesures plus contraignantes avaient été envisagées pour assurer l'approvisionnement en eau potable », la préfecture alerte : « Au regard de la situation actuelle sur le fleuve Aude, le risque est réel d'être amené à appliquer de telles mesures en 2022. »

Textes : A. Ca.

# Face à la « raréfaction »

*L'eau, une ressource en péril avec le changement climatique.*

Le sujet s'était invité jeudi 7 juillet, à l'occasion des 20 ans du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières. Alors que le préfet Thierry Bonnier avait souligné le « dialogue permanent avec tous les usagers » de la ressource en eau, il avait aussi soulevé une évidente limite : ces « réserves » qui ne « seront malheureusement pas suffisantes » ; de quoi rappeler la nécessité de « changements de pratique », « d'expérimentation », de « priorisations ».

Une voie qui devra être explorée dans la « structure unique de gestion de l'eau qui pourrait voir le jour prochainement » évoquée par la présidente du Département, Hélène Sandragne : un groupement d'intérêt public en charge « de la régulation, avec une approche concertée de la ressource, en distinguant enjeux d'eau brute et d'eau potable ». C'est via ce GIP que devrait voir le jour le système de compensation tant attendu : un outil qui, au travers d'une clé de répartition financière fondée sur les usages, permettrait d'acheter les 4 millions de m<sup>3</sup> manquants pour combler à l'horizon 2024 le déficit structurel des bassins-versants de l'Aude et de la Berre, chiffré à 37 millions de m<sup>3</sup> en 2014 et ra-



Un « changement climatique qu'aujourd'hui personne ne peut nier ».

CH. BARREAU

mené à 13 millions en 2021. 4 millions à acquérir auprès d'EDF et BRL (Ganguise), pour un coût de 471 000 €. Un engagement qui pourrait ne pas suffire, comme le rappelait le bilan d'étape du plan de gestion de la ressource en eau : « Les perspectives de changement climatique conduiront très probablement à un besoin accru à moyen terme. » Chiffré cette fois à 12 millions de m<sup>3</sup>, pour 1,33 M€. Un sujet d'avenir que la préfecture rappelait hier. En évoquant un « contexte de raréfaction structurelle de la ressource liée au changement climatique ». Un changement climatique que « personne ne peut aujourd'hui nier ». Et qui nécessite donc « une démarche vertueuse d'adaptation à cette situation. Nous devons en priorité assurer l'alimentation humaine en eau potable et des productions végétales ».



L'Indépendant - vendredi 15 juillet 2022

locale

## Sécheresse : l'alerte généralisée Le pic de la canicule attendu samedi



L'avertissement n'a donc pas tardé à devenir réalité. Le 11 juillet, dans un communiqué consacré à la ressource en eau et au « contexte de sécheresse », la préfecture évoquait le passage en niveau d'alerte du secteur des affluents de l'Aude amont (146 communes concernées), de la nappe plioquaternaire du Roussillon (Leucate), et en crise pour le bassin-versant de L'Hers mort. Avec à la clé les premières restrictions pour l'usage de la ressource en eau, limitant notamment les horaires pour l'arrosage des espaces verts et sportifs, les remplissages de piscine, sans oublier l'annonce de l'impossibilité de garantir aux sports d'eau vive les lâchers permettant le débit nécessaire pour la pratique du rafting.

Une première mesure, près de deux mois après avoir déclaré la « vigilance » pour l'ensemble du département. Lundi 11 juillet, la préfecture prévenait : « Au vu des situations météorologiques et hydrologiques envisagées, il est fort probable que le périmètre de restriction soit étendu dans les prochaines semaines au reste des zones d'alerte sécheresse du département. » Il n'aura finalement fallu qu'un jour pour valider l'hypothèse. Mardi 12 juillet, le préfet Thierry Bonnier a ainsi placé l'ensemble des bassins-versants, secteurs et axes placés sous gestion audoise en « alerte ». L'Aude amont est ainsi « rejointe » par les secteurs de l'Aude aval, médiane et du canal du Midi, mais aussi ceux de la Berre, du Rieu, de l'Orbiel, de l'Argent-Double, de l'Orbieu et de la Cesse,

tout comme le bassin-versant du Fresquel. Seuls les bassins-versants de L'Hers vif et de l'Agly, qui comptent des communes audoises mais sont sous pilotage de l'Ariège et des P. – O., restent, pour l'heure, en vigilance.

## **Passage en alerte renforcée puis en crise : inévitables suites ?**

Une étape très rapidement franchie, qui laisse craindre que les niveaux d'alerte renforcée, puis de crise, ne suivent. Avec des restrictions plus sévères, encore. Et lourdes de sens pour la filière agricole, avec des réductions de prélèvements supérieures ou égales à 50 % en alerte renforcée et, en cas de crise, l'arrêt de tous les prélèvements dits non prioritaires, pour réserver la ressource en eau aux usages relatifs à la santé, la sécurité civile, l'eau potable, ou encore la salubrité. Un scénario que la préfecture évoquait le 11 juillet, en rappelant la « sécheresse majeure » subie lors de l'été 2021, qui avait valu d'envisager des « mesures plus contraignantes pour assurer l'approvisionnement en eau potable » : « Au regard de la situation actuelle sur le fleuve Aude, le risque est réel d'être amené à appliquer de telles mesures en 2022. »

Une extrémité pour suite inévitable de la multiplication des épisodes de sécheresse ces dernières décennies et années. Relativement préservée du déficit hydrologique qui avait touché en début d'année 2022 une quinzaine de départements, l'Aude paye aujourd'hui les délicats mois de mai (-84 % de précipitations enregistrées sur la station Carcassonne-Slavaza par rapport à la normale 1981-2021) et juin (-12 %). Une tendance aggravée lors de la première quinzaine de juillet, avec un déficit de 92 % par rapport à la normale. Et la canicule est désormais là. Un signal d'alarme de plus sur la trajectoire du changement climatique. Publié au printemps, le bilan d'étape du plan de gestion de la ressource en eau de l'Aude, livré par le syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières, livrait notamment un rappel des arrêtés de restriction pris entre 2016 et 2021. Au cours de ces cinq années, jamais l'ensemble des secteurs n'avait été placé en crise aussi tôt dans l'été.

A. Ca.

Le 8 juillet, la préfecture avait placé le secteur de l'Aude amont, et ses 146 communes, en alerte. Une mesure étendue à tous les axes, secteurs et bassins-versants le mardi 12 juillet. La canicule qui sévit pourrait aggraver la situation, et mener à des restrictions plus drastiques encore sur l'utilisation de la ressource en eau.

Le 13 juillet, la préfecture rappelait les « réflexes à adopter pour se protéger » et invitait « à veiller sur la santé des plus fragiles face à la chaleur », alors que la vigilance jaune canicule était décrétée pour le département. Une situation qui pourrait se prolonger encore dix jours, puisque Météo France évoquait des valeurs maximales de 35 degrés attendues de Carcassonne à Perpignan jusqu'au 24 juillet. C'est ce vendredi 15 juillet et samedi 16 juillet que la préfecture annonçait les « journées les plus chaudes », avec des maximales qui « vont atteindre voire dépasser 40 degrés en journée » et un « pic » promis samedi. Une redite du précédent épisode caniculaire, qui, mi-juin, avait valu à de nombreuses communes de dépasser les 40° (Ferrals, Luc-sur-Orbieu, Saint-Nazaire d'Ayde) et de battre des records de température (Carcassonne, Quillan,



Narbonne, Castelnaudary). Avec, pour corollaire, l'absence de toute prévision de précipitation. Et une sécheresse qui s'accroît, tout comme le risque incendie : mercredi 13 juillet, la préfecture prenait des arrêtés interdisant les accès aux massifs de Fontfroide et Pinèdes-Crémales du vendredi 15 au dimanche 17 juillet.

L'Indépendant - samedi 16 juillet 2022

locale

## Sécheresse : la vigilance est de mise



Les modifications climatiques interpellent. Depuis quelques jours, la canicule sévit de façon exceptionnelle.

Des changements qui accentuent les préoccupations en matière de gestion de l'eau. Cette évolution oblige à réfléchir et à agir sur la façon de gérer l'utilisation de cet indispensable élément à toute culture qui s'avère plus que jamais précieux. Depuis de nombreuses années, le Syndicat mixte du Canal Luc-Ornaisons-Boutenac, présidé par Philippe Allary, s'est engagé dans cette démarche économe. Respect du PGRE (plan de gestion de la ressource en eau) qui assure le bon équilibre entre les besoins en eau et la quantité disponible ; stockage en hiver de l'eau dans la nappe phréatique ; dans le vignoble, mise en place d'un réseau d'irrigation sous pression (goutte à goutte, plus économe que l'arrosage gravitaire) ; création de stations de pompage les « Pomes » et les « Pruniers » dans la nappe phréatique. Une nappe alimentée par la branche principale du canal puisant l'eau depuis le barrage de Ferrals où le débit d'étiage est scrupuleusement observé par le relevé de capteurs déterminant le niveau d'eau autorisée à prélever.

Pour l'heure, il convient de ne pas être alarmiste. « Pour le moment, il convient de ne pas trop s'inquiéter. Depuis les dernières pluies tombées en juin, le niveau de la nappe est rassurant, il est même bien remonté de l'ordre de 20 cm. Ces précipitations ont été également bénéfiques puisque les arrosages se sont interrompus momentanément, d'où une économie en eau. Par contre, il ne faudrait pas que ces fortes chaleurs persistent », précisait Philippe Allary.



L'Indépendant - samedi 3 septembre 2022

locale

## Les restrictions sur l'eau maintenues Températures et sécheresse record



Réuni jeudi 1er septembre, le comité de gestion de l'eau a reconduit les différents niveaux de crise, d'alerte renforcée et d'alerte en vigueur depuis le 18 août. Si les besoins en irrigation sont moindres, les exceptionnelles conditions météo et le manque de précipitations continuent de peser lourdement sur la ressource.

Comme le 25 août, pour sa précédente réunion, le comité de gestion de l'eau tenu le 1er septembre a acté le maintien de toutes les mesures de restriction en vigueur pour l'usage de l'eau depuis le jeudi 18 août, avec notamment le classement de cinq secteurs ou bassins-versants du département en niveau de crise.

Dans un communiqué livré au lendemain du comité, la préfecture rappelle que « dans le département, la situation de sécheresse reste très préoccupante. En effet, malgré la baisse des besoins d'irrigation agricole et sans précipitations conséquentes au cours des jours passés, les débits, dans les cours d'eau, restent anormalement bas ».

Et le préfet d'appeler « à nouveau tous les citoyens (particuliers, professionnels, collectivités) à la

vigilance face à cette situation de crise exceptionnelle et durable », tout en précisant que « les opérations de contrôle sont également maintenues par les services de l'État sur différents secteurs géographiques y compris le week-end pour s'assurer que l'ensemble des usagers de l'eau respectent, de manière solidaire, les restrictions mises en place. Les contrevenants encourrent des amendes de 1 500 € pour un particulier et 10 000 € pour une entreprise ou une collectivité ».

Rappelons que ce comité de gestion de l'eau du 1er septembre s'est tenu au lendemain de la fin de la convention de Matemale, qui assure chaque année, du 1er juillet au 31 août, la mise à disposition par EDF d'un volume pouvant aller jusqu'à 10 millions de m<sup>3</sup> pour soutenir le débit et garantir des volumes d'eau suffisants à l'étiage. Aujourd'hui, après trois mois de juin, juillet et août marqués par une absence quasi-totale de précipitations, le débit du fleuve ne semble bien reposer que sur ces apports artificiels (avec Puyvalador). Un constat qui, si la question de l'irrigation est moins prégnante en ce mois de septembre, n'enlève rien aux éventuelles conséquences de la sécheresse sur le sujet de l'eau. Avec notamment des risques de tension sur l'alimentation en eau potable à craindre, sur certains secteurs, en cas de déconnexion des nappes.

Le prochain comité de gestion, programmé le 8 septembre pourrait donc, si aucune précipitation notable n'est enregistrée d'ici là, générer de nouveau passage en niveau de crise.

A. Ca.

Le dernier comité de gestion est revenu sur les caractéristiques exceptionnelles de l'été 2022. Le mois de juillet aura ainsi été pour l'Aude le plus sec depuis 1959, avec un indice d'humidité de sol qui avait également franchi depuis le 21 juillet 2022 le record historique. Le 26 août, la préfecture rappelait pour le mois alors en cours « une anomalie positive de près de 4 degrés de ses températures ». Les relevés de la station de Carcassonne-Salvaza étayent ces données : avec, pour juillet, une moyenne des températures maximales de 32,8°, supérieure de 4,2° à la normale 1981-2010, et de 33,2° pour août (+4,9°) ; du côté des précipitations, après un cumul de 15,7 mm en juillet (-45 % par rapport à la normale 1981-2010), août affiche un déficit de 71 % (12,2 mm au lieu de 42,6 mm). Le dernier épisode pluvieux du 29 août, avec 5 à 15 mm et des pointes de 30 à 50 mm en Lauragais et Montagne noire, n'a pas suffi.

Les débits dans les cours d'eau restent anormalement bas.

En alerte : secteur de la Cesse ; de l'Orbieu et des affluents rive droite de l'Aude. Dans ces secteurs : interdictions totales d'arrosage des espaces verts, ronds points, jardins d'agrément ; des espaces sportifs de 8 h à 20 h ; des lavages de voitures hors installations professionnelles, et du remplissage des piscines ; arrêt des fontaines publiques en circuit ouvert ; interdiction de 12 h à 18 h de l'arrosage des cultures à partir de prélèvements dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement (réduction de 25 %).

En alerte renforcée : axes réalimentés de l'Aude amont ainsi que de l'Aude médiané et aval, du canal du Midi et de ses annexes ; secteur Aude aval-Berre ; bassins-versants de l'Agly et du Fresquel. S'ajoutent la limitation d'arrosage des espaces sportifs à une nuit par semaine ; les



interdictions d'arrosage des jardins potagers de 8 h à 20 h, d'arrosage des cultures à partir de prélèvements dans les cours d'eau, nappes et canal du Midi interdit de 8 h à 20 h (réduction de 50 %) ; et enfin d'arrosage des cultures par canon à eau de 12 h à 18 h.

En crise : les secteurs de l'Aude amont, de l'Orbiel, de l'Argent double, les bassins-versants de l'Hers Mort et de l'Hers Vif. S'ajoutent les interdictions d'arrosage des jardins potagers de 8 h à 20 h (autorisé deux heures par jour entre 20 h et 8 h) ; la vidange des plans d'eau de toute nature.

## Ferrals-les-Corbières

# Balade nature sur les berges de l'Orbieu

Dimanche 18 septembre, le PNR Corbières-Fenouillèdes proposait une balade nature : « L'Orbieu : découverte d'une rivière vivante ». Le rendez-vous était fixé aux abords du lac de pêche. Une trentaine de personnes avait fait le déplacement, parmi lesquelles plusieurs enfants, accueillie par John Holliday, animateur de sites Natura 2000, de membres du Smnar (Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières de l'Aude) et par Bastien, animateur de l'ADHCo (Association pour le développement des Hautes Corbières). Ces intervenants se sont livrés à une brève explication des objectifs visés : présenter les enjeux naturalistes de ce site classé Natura 2000 vallée de l'Orbieu, mesurer les moyens permettant de valoriser la rivière et sa préservation en lien avec les usagers, pro-



Bastien donne ses explications sur la canne de Provence, improprement appelée roseau.

téger l'écosystème. La sortie du jour était en partenariat avec le syndicat Orbieu-Jourres. Après cette présentation, Bastien a entraîné les participants dans une balade éducative, avec une observa-

tion de la flore et de la faune : recherche d'empreintes, vue de hérons cendrés, d'un faucon crécerelle, du résultat d'une mue de cigale... Des explications ont été données sur les reptiles présents

sur ce territoire : couleuvre vipérine, couleuvre astreptophore, tortues de Floride. La présence de celles-ci n'est pas naturelle, mais résulte de l'intervention humaine. Elles chassent peu à peu les tortues autochtones, les cistudes. D'autres espèces exogènes prolifèrent dans le lac, comme l'écrevisse de Louisiane, prédateur redoutable pour les œufs de poissons et les têtards, ou la perche soleil. Six espèces de grenouilles ont été recensées sur le site. Le triton marbré est aussi présent. On a pu découvrir sur un talus de la rivière des terriers de guêpiers d'Europe et de martins-pêcheurs. Une bien belle visite qui, à coup sûr, permettra de porter un autre regard sur ce paysage, grâce aux explications du guide, claires et compréhensibles par tous.

**Madeleine Fraisse**



## D'un village à l'autre Des réunions participatives avant les crues prévisibles

*Parce que l'union fait la force, et que les idées peuvent se partager, les 3 communes de Canet/Raissac/Villedaigne mettent en place à la fin du mois des réunions participatives pour chercher des solutions au problème des futures inondations concernant plus précisément le ruisseau de La Journe et l'étang du Lirou.*

André Hernandez maire de Canet, Didier Bousquet maire de Raissac, Lydie Lois maire de Villedaigne se sont réunis ce vendredi 16 septembre en mairie de Raissac, accompagnés de 2 techniciens du Smmar (Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières) : Mathilde Pouillat et Thibaut Pech. Les municipalités des 3 communes ont décidé la mise en place d'une réflexion commune avec l'appui



Devant la mairie de Raissac, les élus des trois communes et les responsables du Smmar.

de services du Smmar et particulièrement, du Syndicat de rivière Orbieu Jourres, afin de faire émerger différentes solutions de protection des populations et des biens contre les crues de la Journe et du Lirou.

Le territoire ayant été élargi aux 3 communes, de nouvelles études permettent aujourd'hui de visualiser différents projets pouvant se combiner en évitant les conséquences néfastes ou aggra-

vantes sur d'autres secteurs normalement non impactés directement par ces cours d'eau. Dans ce but, les 3 mairies invitent vivement la population à participer à ces réunions constructives afin de mettre en commun témoignages, expériences de sinistrés, solutions qui pourraient être apportées et/ou améliorées pour mettre à profit une meilleure protection des habitations et des biens.

Les réunions auront lieu suc-

cessivement à :

- **Villedaigne**, le **lundi 26 septembre** à partir de 18 h 30 au foyer municipal.

- **Raissac**, le **mardi 27 septembre** à partir de 18 h 30 à la salle des fêtes.

- **Canet** le **jeudi 29 septembre** à partir de 18 h 30 à la salle des fêtes.

Il est possible d'assister à plusieurs de ces réunions quelle que soit votre commune de résidence.

Seront disposées des tables du type « atelier ludique » afin de rendre vivants et agréables ces échanges. Par ailleurs des diagnostics gratuits pour la mise en place de protections des personnes et des maisons individuelles (batardeaux, clapets anti-retour, espace de mise en sécurité...) sont proposés par le Smmar et permettent la prise en charge des travaux à 80 % par l'État dans le cadre du plan Barnier. Il est vivement conseillé de venir participer et de découvrir l'avancée des études techniques en cours réalisées depuis 2019.

> Renseignements en mairie.

## D'un village à l'autre

# Des réunions participatives avant les crues prévisibles

*Parce que l'union fait la force, et que les idées peuvent se partager, les 3 communes de Canet/Raissac/Villedaigne mettent en place à la fin du mois des réunions participatives pour chercher des solutions au problème des futures inondations concernant plus précisément le ruisseau de La Jourre et l'étang du Lirou.*

André Hernandez maire de Canet, Didier Bousquet maire de Raissac, Lydie Loïs maire de Villedaigne se sont réunis ce vendredi 16 septembre en mairie de Raissac, accompagnés de 2 techniciens du Smmar (Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières) : Mathilde Pouillat et Thibaut Pech. Les municipalités des 3 communes ont décidé la mise en place d'une réflexion commune avec l'appui



Devant la mairie de Raissac, les élus des trois communes et les responsables du Smmar.

de services du Smmar et particulièrement, du Syndicat de rivière Orbieu-Jourres, afin de faire émerger différentes solutions de protection des populations et des biens contre les crues de la Jourre et du Lirou.

Le territoire ayant été élargi aux 3 communes, de nouvelles études permettent aujourd'hui de visualiser différents projets pouvant se combiner en évitant les conséquences néfastes ou aggra-

vantes sur d'autres secteurs normalement non impactés directement par ces cours d'eau. Dans ce but, les 3 mairies invitent vivement la population à participer à ces réunions constructives afin de mettre en commun témoignages, expériences de sinistrés, solutions qui pourraient être apportées et/ou améliorées pour mettre à profit une meilleure protection des habitations et des biens.

Les réunions auront lieu suc-

cessivement à :

- **Villedaigne**, le **lundi 26 septembre** à partir de 18 h 30 au foyer municipal.

- **Raissac**, le **mardi 27 septembre** à partir de 18 h 30 à la salle des fêtes.

- **Canet** le **jeudi 29 septembre** à partir de 18 h 30 à la salle des fêtes.

Il est possible d'assister à plusieurs de ces réunions quelle que soit votre commune de résidence.

Seront disposées des tables du type « atelier ludique » afin de rendre vivants et agréables ces échanges. Par ailleurs des diagnostics gratuits pour la mise en place de protections des personnes et des maisons individuelles (atardeaux, clapets anti-retour, espace de mise en sécurité...) sont proposés par le Smmar et permettent la prise en charge des travaux à 80 % par l'État dans le cadre du plan Barnier. Il est vivement conseillé de venir participer et de découvrir l'avancée des études techniques en cours réalisées depuis 2019.

> Renseignements en mairie.



## Luc-sur-Orbieu

# Les jardins partagés cultivent le vivre ensemble

*Tourrenc et Orbieu a inauguré la parcelle destinée à partager bonheur et denrées.*

Jour de fête pour l'association Tourrenc et Orbieu, que celui de l'inauguration de son dernier projet : la valorisation d'une parcelle en jardins partagés. « Une initiative qui se veut avant tout préventive en matière du risque inondation, vocation première de notre existence associative, mais également écologique puisque soucieuse de notre environnement », déclarait la présidente Paulette Barbe en présence de nombreux invités parmi lesquels Hervé Baro et Kattalin Fortuné conseillers départementaux, André Hernandez, président de la communauté de communes et président du syndicat Orbieu-Jourres, Olivier Sogorb maire adjoint de Luc-sur-Orbieu, Jérôme Degoy propriétaire de la parcelle, Christine Defives enseignante école communale. La première responsable rappelait sommairement l'engagement de l'association qui à la suite des événements climatiques de 1999 prenait son bâton de pèlerin pour sensibiliser les habitants au risque inondation s'appuyant sur trois fondamentaux : la mémoire du risque ; l'urbanisation ; l'entretien des



Les autorités publiques ont souligné la pertinence du projet.

cours d'eau.

« Les jardins partagés que nous inaugurons aujourd'hui s'inscrit dans cette démarche ». Une démarche innovante alliant prévention, lien social, culture maraîchère et pédagogie à laquelle a souscrit financièrement le Fonds de développement de la vie associative. Une réalisation en partenariat avec l'AG2R La Mondiale sensible au « Agir pour bien vieillir ». Un soutien au niveau de l'intercommunalité, du département et de la commune. « La municipalité est fière et respectueuse de ce projet digne, porté par une équipe valeureuse et saine », déclarait Olivier Sogorb. Des propos tout aussi laudateurs, à l'endroit de la présidente de la part d'André Hernandez : « Je vous salue madame pour votre obstination vous et votre équipe. J'ai perçu

deux axes forts : l'humanité à travers la distribution de paniers ; cela vous honore et puis l'intergénérationnel, je suis sensible à l'intégration de l'école ». Endossant sa casquette de président du Syndicat Orbieu jourres, l'élu tenait à confirmer la protection du village contre les inondations Tourrenc et Binasso, par le barrage écrêteur en aval de l'autoroute : « ce projet avance très très bien. Il est en très bonne voie ». La représentante du département Kattalin Fortuné insistait sur l'autonomie alimentaire faisant remarquer : « ce projet de jardins partagés est beau, il y a beaucoup d'intelligence collective dans cette réalisation, qui fabrique du vivre ensemble ». Il ne demeure plus qu'à s'approprier pleinement cette terre fertile et ses trésors.

**Michel Lestel**

## D'un village à l'autre

# Prévention des inondations

Fortement sensibilisés à la prévention des inondations sur leurs territoires, les maires des trois communes : André Hernandez à **Canet**, Didier Bousquet à **Raissac** et Lydie Lois à **Villedaigne** ont décidé de mobiliser et d'associer les populations des trois villages autour de ce problème. La première de ces réunions aura lieu le **mardi 27 septembre** de 18 h 30 à 20 h 45 à la salle des fêtes de **Raissac**. À cette occasion, les participants pourront

partager leur vécu et leur ressenti par rapport aux inondations ; faire part de leurs connaissances du terrain et des phénomènes d'inondation sur le territoire, de l'état des lieux des canaux et ouvrages existants ; être associé aux réflexions concernant la recherche des différentes solutions de protection ; exprimer leurs questionnements.

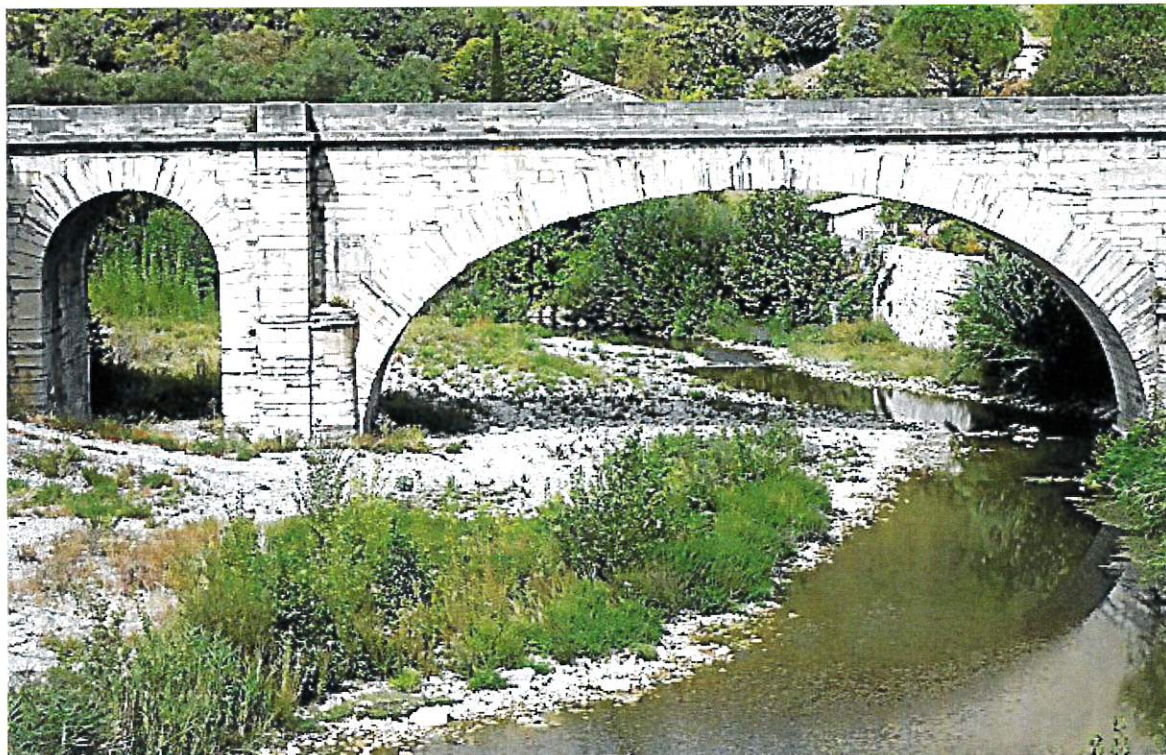
Sont conviés les habitants de **Villedaigne, Raissac-d'Aude et de Canet**.



L'Indépendant - samedi 1 octobre 2022

locale

## Situation dégradée et « crise » pour l'Orbieu Aude : deux semaines après l'alerte renforcée sur la ressource en eau, l'Orbieu placé en crise



Il aura suffi de deux semaines pour que la situation hydrologique du bassin-versant de l'Orbieu, placé en alerte depuis la mi-juillet, se dégrade : après l'alerte renforcée adoptée le 15 septembre, c'est en crise que le bassin-versant a été placé jeudi 29 septembre. Une évolution qui signifie le maintien de l'interdiction d'arrosage des espaces verts, ronds-points et jardins d'agrément, de lavage des voitures hors des installations professionnelles, et de lavage des voiries à l'eau (sauf impératif sanitaire) ; mais aussi la limitation des arrosages des espaces sportifs à une nuit par semaine ainsi que l'interdiction d'arrosage des jardins potagers de 8 à 20 h.

Le nouveau cap franchi se traduit par un durcissement pour l'agriculture, avec une interdiction de l'arrosage à partir de prélèvements dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement de 8 h à 20 h quatre jours par semaine, et toute la journée trois jours par semaine.

Une situation à replacer dans un contexte général de niveau des cours d'eau « toujours sous tension dans le département », précise la préfecture, « malgré les précipitations intervenues ces derniers jours et la fin de saison estivale. Les cumuls pluviométriques observés n'ont pas permis de constater une réelle amélioration de la situation hydrologique départementale. Cette situation incite à la plus grande vigilance concernant le fleuve Aude ».

## Seule bonne nouvelle du côté de l'Orbiel

Seule bonne nouvelle, une situation qui « se détend légèrement sur le bassin-versant de l'Orbiel qui a bénéficié des dernières précipitations », et passe donc d'une situation de crise à l'alerte renforcée. Maigre satisfaction, alors que « des situations d'assecs toujours prononcées » à l'échelle audoise sont évoquées par une préfecture qui précise, comme chaque semaine, qu'en cas de dégradation « de nouvelles mesures de restriction pourraient être prises, pour préserver tout particulièrement la continuité de l'alimentation en eau potable des populations ».

Un sujet qui sera à nouveau abordé la semaine prochaine, avec un nouveau comité de gestion de l'eau. Une instance qui continuera de se réunir « tant que la situation le justifiera ».

A. Ca.

Faute de précipitations « utiles » dans les Corbières, le bassin-versant franchit un cap en matière de restrictions.



# Luc-sur-Orbieu

## Les techniciens du Smmar visitent les jardins partagés

Les responsables de l'association Tourenc & Orbieu ont reçu ces jours derniers Mathilde Poullat, coordinatrice Gemapi secteur Orbieu Jours Litrou, et Thibaut Pech, technicien du Smmar. Ce fut l'occasion pour la présidente Paulette Barbe de relater les différentes démarches relatives au projet « Jardins partagés », de présenter à ses hôtes la parcelle sur laquelle les cultures s'étendent et s'intègrent dans l'espace existant. « Pour nous responsables associatifs, dans notre esprit à travers ce projet, il s'agit de valoriser cet espace qui permet à la fois de préserver l'environnement dans sa biodiversité et en même temps apporter une valeur ajoutée sur le plan social auprès des personnes qui ne possèdent pas de potager, en les faisant profiter d'une terre fertile qui a vocation au maraîchage », rappelait la présidente



pations partagées par les uns et les autres. Les bénévoles de l'association Tourenc & Orbieu ont évoqué le caractère fécond du projet à l'égard de la faune. Réalisation bienveillante également sur le plan social, qui a suscité le soutien de l'intercommunalité, du fonds de développement de la vie associative ainsi que de l'AG2R. L'initiative n'est pas dépourvue d'intérêt pédagogique en matière de travaux pratiques, puisque sur le site, les écoliers ont semé eux-mêmes une prairie naturelle où les abeilles pourront butiner en toute quiétude. « L'idée d'implanter une ruche est même retenue », surenchérisait Paulette Barbe. La visite se poursuivait par de nombreux échanges à la fois très constructifs et manifestement convergents sur la façon de gérer les jardins.

**Michel Lestel**

Entre responsables associatifs et techniciens, les échanges se sont avérés positifs.

de Tourenc & Orbieu. Les visiteurs soulignaient « l'importance de garder une ripisylve large et constituée de gros arbres afin de ralentir les écoulements, piéger les embâcles, maintenir les berges et la biodiversité associée. Il est intéressant de faire des zones de non-intervention éloignées des chemins existants, notamment pour faire cohabiter frégates humaine et zone refuge pour la faune ». Manifestement des préoccupations



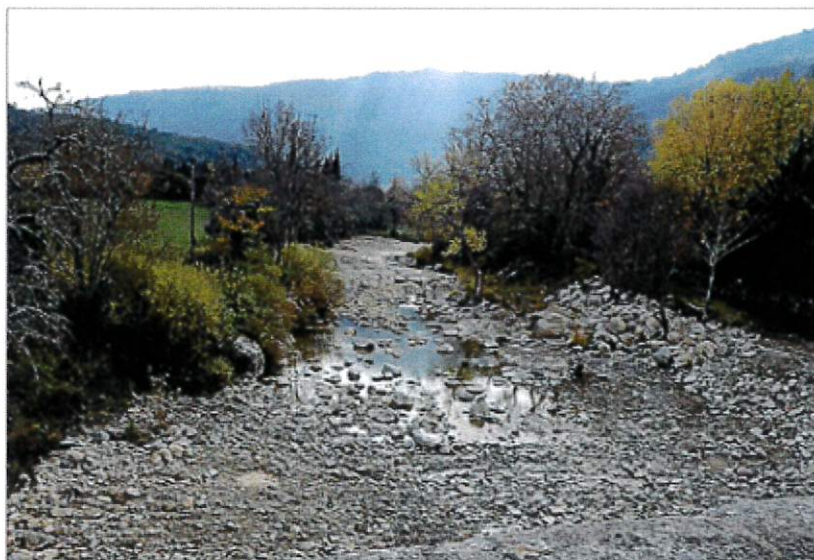
# Sécheresse : la préfecture lève les restrictions d'eau

## CLIMAT

*Le préfet de l'Aude, Thierry Bonnier, a décidé de lever les restrictions de l'eau liées à la sécheresse. Il appelle cependant à rester vigilant.*

Un automne chaud et sec et des températures rarement aussi élevées ont été observées. Mais ça y est, l'hiver approche, il commence à se faire ressentir. Durant la mi-novembre d'importantes précipitations dans le département ont mené le préfet de l'Aude, Thierry Bonnier, à lever les restrictions sur l'eau mises en place depuis le début du mois de juillet. « Au total, 12 arrêtés successifs de restrictions de l'eau auront été pris, et de très nombreux contrôles diligentés par les services de l'État, auprès d'usagers de l'eau », souligne la préfecture dans un communiqué.

Pendant cinq mois, la préfecture a dû tenir ces restrictions car « cet épisode de sécheresse aura été particulièrement sévère par sa durée et son intensité ». La préfecture ajoute : « Il y a eu un déficit pluviométrique



L'été 2022 aura montré une importante sécheresse dans le département de l'Aude mais aussi dans tout l'Hexagone. PHILIPPE LEBLANC

trique de près de 50 % associé à des températures très élevées, de l'ordre de 3°C de plus que les normales saisonnières de juin à octobre. » Résultat, pendant 27 jours, « la température aura ainsi dépassé les 35°C en journée ».

### Préserver l'eau pendant l'hiver

Malgré la levée des restrictions, la vigilance doit rester de

« mise » : « La saison hivernale 2022-2023 doit impérativement permettre au département de l'Aude de reconstituer ses ressources en eau pour aborder avec un maximum de sérénité la saison estivale 2023. »

Durant l'hiver donc, une recharge significative des nappes souterraines sera nécessaire. « Cela va permettre de reconstituer les réserves et éviter les ruptures d'alimentation

en eau », note la préfecture. Et de poursuivre : « Au cours des derniers mois, les barrages ont globalement tous été très fortement mobilisés. Aussi en cette fin d'année, leurs niveaux d'eau sont particulièrement bas. »

La consigne semble limpide : préserver l'eau pour minimiser les restrictions durant le prochain été.

Léo Couffin



L'Indépendant - vendredi 9 décembre 2022

locale

## Inondations : un “grand oral” à 75 M€



Eric Menassi et Jean-Marie Aversenq, président et directeur du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar), présentaient hier au ministère de la Transition écologique le programme d'actions de prévention des inondations 3 (PAPI 3) construit pour la période 2023-2029.

Avis favorable, et sans réserve

Le rendez-vous était coché de longue date sur les agendas d'Eric Menassi et Jean-Marie Aversenq, président et directeur du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières de l'Aude (Smmar). Hier, c'est à Paris, devant la commission mixte inondation (CMI), au sein du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, plus précisément à la direction générale de la prévention des risques (DGPR), que les deux hommes devaient convaincre : face à eux, en présentiel et en visio, une trentaine de responsables de services du ministère, des élus, ou encore des associations environnementales.

Au programme, 20 minutes de présentation aux allures de grand oral, pour convaincre de la justesse d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), le 3e du nom, pensé

pour le territoire audois pour la période 2023-2029 après 18 mois de travaux et de concertations. Et un enjeu majeur, au bout de la demi-heure de délibéré : une validation du programme ouvrant la voie à sa labellisation, et, surtout, l'accès à des financements notamment issus du fonds de prévention des risques naturels majeurs. Crucial, pour un PAPI 3 chiffré à 75 M€. En fin de matinée, c'est un Jean-Marie Aversenq rasséréiné qui livrait un 1er bilan du rendez-vous.

Avec son président Eric Menassi, le directeur du Smmar repart de Paris avec un « avis favorable sans aucune réserve » de la CMI. Un résultat qui doit être officiellement notifié au Smmar dans un délai d'un mois ; le syndicat disposera alors d'un nouveau délai, cette fois de trois mois, pour faire contresigner le PAPI par les partenaires. À savoir l'Etat, le Département, la Région, et les syndicats de bassins : autant d'acteurs appelés à contribuer respectivement à hauteur de 50 %, 14 %, 14 % et 22 % (pour les syndicats et le Smmar) d'une enveloppe globale chiffrée à 75 M€.

De 2018 au changement climatique

Le programme audois et ses 45 actions se construisent autour de sept axes incontournables pour un PAPI, quel que soit le territoire : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ; surveillance, prévision des crues et des inondations ; alerte et gestion de crise ; prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ; réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ; ralentissement des écoulements ; gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

Mais si le PAPI 3 a été validé, estime Jean-Marie Aversenq, c'est que « quatre axes majeurs » ont convaincu la CMI : « On a été félicités pour la qualité du projet. La commission a perçu la cohérence qui existe entre la gestion des milieux aquatiques, avec des solutions fondées sur la nature, et la prévention des inondations, grâce à des ouvrages et du génie civil : c'est la GEMA au service de la PI. On voit le bénéfice de 20 ans d'expérience dans l'Aude (le Smmar a été créé à la suite des inondations de 1999, Ndlr), avec un programme qui est dans la continuité du PAPI 2. C'est aussi parce que ce PAPI 3 est une réponse opérationnelle de la crue de 2018, et que les actions sont inscrites dans une logique d'adaptation du territoire, de résilience. La prise en compte du changement climatique a enfin été bien perçue : le changement, on le subit, c'est vrai, mais nous avons aussi décidé de l'intégrer, en prenant en compte les questions de ruissellement et de submersion marine. »

Prévention, alerte

Un PAPI n'aurait guère de sens sans une dimension préventive. Le 3e du nom jouera donc encore une fois sur la culture du risque, au travers de l'accompagnement des plans communaux (et intercommunaux) de sauvegarde (PCS et PICS), des dossiers de recomposition urbaine, ou des financements d'actions de réduction de vulnérabilité, chez les particuliers comme dans les entreprises. Un sujet sur lequel l'Aude a un temps d'avance sur le taux de transformation qui révèle le passage à l'acte du diagnostic aux travaux (financés à



hauteur de 80 %, Ndlr) : « On est à près de 20 %, quand le taux est de 10 % au niveau national », précisait Jean-Marie Aversenq. Le PAPI 3 sera enfin le temps nécessaire pour qu'aboutisse un précieux outil : un système d'alerte local (SDAL) destiné au « réseau non surveillé par l'Etat via Vigicrues ». En complétant son réseau de suivi hydrologique aujourd'hui riche de 30 capteurs, puis en travaillant sur une modélisation, le Smmar espère livrer en 2029 un système qui permettra, « en injectant les quantités de pluie, en temps réel ou en prévision, d'évaluer à H + 2, H + 4, et ainsi de suite, les emprises que recouvriraient des crues ».

A. Ca.

Impossible évidemment de détailler les 45 fiches action du PAPI 3. Mais la période 2023-2029 permettra notamment de réaliser de vastes chantiers : sur le bassin du Rec de Veyret, avec les ouvrages écrêteurs, pour 26 M€ ; à Carcassonne, pour un système d'endiguement protégeant le quartier de La Prade (5,2 M€) ; à Villegailhenc, pour des travaux de gestion d'écoulement du Trapel au droit d'enjeux habités (3,7 M€) ; à Luc-sur-Orbieu, pour le Tourrenc, avec des travaux d'aménagement hydraulique (3,9 M€) ; à Castelnaudary, sur la question là encore de la gestion des écoulements, du Tréboul (2,7 M€). Une liste non exhaustive, puisque le PAPI 3 bénéficiera aussi à Trèbes (1,9 M€), Coursan (1,8 M€), Villalier (1 M€), Saint-Hilaire (900 000 €), ou Olonzac (500 000 €). Sans oublier, soulignait Jean-Marie Aversenq, que « d'autres dossiers », localisés d'Armissan à Sigean en passant par Aigues-Vives, pourront aussi « faire l'objet de travaux via des avenants ou dans le cadre du PAPI 4 ».

Pas de réserve, donc, à l'issue de la présentation du PAPI 3. Mais des « remarques », précisait le directeur du Smmar, et une « recommandation » consacrée à un des sujets phares de ce PAPI 3, le Rec de Veyret. Un dossier à 26 M€, pour lequel la CMI a donc demandé au Smmar de fournir « une note complémentaire, pour déterminer les impacts socio-économiques » de la construction des ouvrages écrêteurs programmés sur le site de La Plaine, à Montredon-des-Corbières, et de Bagatelle, à Narbonne : « Il s'agira d'expliquer les conséquences de ces ouvrages sur la surface agricole utile, ou encore sur les questions de remises en culture », détaillait Jean-Marie Aversenq. Qui précisait que les remarques de la CMI à intégrer permettront aussi « de porter noir sur blanc que le projet lié au Rec de Veyret n'a pas vocation à ouvrir des parcelles à l'urbanisation ». De quoi, espère-t-il, écarter une des multiples polémiques qui accompagne le projet auquel s'opposent notamment la commune de Montredon-des-Corbières, et les associations Rubresus et Greenpeace Narbonne. « Pour revenir sur la recommandation émise, elle n'a aucun caractère bloquant. Et ce passage devant la CMI a aussi été l'occasion de rappeler que nous avons étudié 25 scénarios. Et que la solution retenue, avec la construction de deux ouvrages, l'optimisation de celui de Cap de Pla, et l'élargissement du couloir endigué à Narbonne (qui devra être inscrit au PAPI 4 pour 6 M€, Ndlr), est bien la seule susceptible de protéger face à une crue centennale. »





## Luc-sur-Orbieu

# Inondations : le projet de digue ralenti mais entériné

*Les administrés ne pouvaient espérer meilleur cadeau pour Noël : la protection du village contre les inondations se fera, tout en respectant la biodiversité.*

L'assemblée générale de l'association Tourrenc & Orbieu s'est tenue en présence d'André Hernandez président du syndicat Orbieu-Jourres ; elle s'ouvrait à la demande de Paulette Barbe, par une minute de recueillement à la mémoire du regretté Robert Cassang « inlassable défenseur des intérêts de notre village », rappelait la présidente de l'association des sinistrés.

Alors même que la commune cherche à se protéger d'éventuelles crues, ironie du sort, la responsable devait souligner l'inquiétante sécheresse qui sévit et se traduit par un déficit pluviométrique sur l'année 2022 de 100 mm. Toutefois les impondérables climatiques n'affectent en rien la détermination du président Hernandez concernant le bien-fondé de la construction d'une digue qui abritera le village d'une crue centennale du Tourrenc et le Binasso. « Je me



La protection du village un projet qui tient à cœur au président du syndicat du bassin Orbieu-Jourres.

suis saisi de ce problème dès le départ car, notre but, c'est de mettre les populations à l'abri chaque fois que c'est possible. À Luc, la possibilité est réelle les enjeux nous y autorisent. L'ouvrage va coûter près de 2 millions d'euros.

« L'ouvrage va coûter près de 2 millions d'euros »

Par rapport aux personnes protégées, son rapport coût bénéfice est intéressant, il est rentable », déclarait le président du syndicat. Sur le site de la future protection, des sondages géotechniques ont été réalisés, il s'avère un manque

de matériaux au niveau de l'extraction de graviers sur place pour construire la digue. Le transport de ceux-ci sera une charge supplémentaire. Deuxième écueil, souligné par le président, l'obligation de respecter la faune et la flore. À la suite de quatre études, le futur ouvrage contrariait des espèces : batraciens, lézard ocellé... au niveau des abords du Tourrenc. « Tout ceci ralentit le projet parce qu'il nous faut trouver des compensations, des solutions, qui vont augmenter le coût. Le projet est viable. Même ralenti, il se fera car il est entériné. Il est financé à 80%, ses crédits sont positionnés, et actés », assurait le président Hernandez. Les interventions du syndicat Orbieu-Jourres ne se li-

nitent pas à la seule digue, de nombreux travaux ont été réalisés sur le lit de l'Orbieu en cours d'année. « Les travaux d'entretien se font régulièrement » attestait Paulette Barbe, carte à l'appui. Autre sujet abordé : la valorisation d'une parcelle en « jardins partagés », avec le soutien du Fonds de développement de la vie associative, d'AG2R La Mondiale et de la communauté de communes. « Il s'agit là de faire de la prévention, de créer de la solidarité, du lien social intergénérationnel et inclusif, mais aussi de faire preuve de pédagogie auprès des enfants. Un véritable lieu de vie naturel à préserver et à protéger dans sa biodiversité », relatait la présidente de l'association Tourrenc & Orbieu.

Sur le plan financier, la trésorière Brigitte Lestel présentait une situation équilibrée. L'association qui a bénéficié de subventions non négligeables (6 200 €) atteste un excédent d'exercice de 744,05 € et un solde général positif à 6 427,66 €. Monique Chabbert est élue au conseil d'administration. La représentante de la municipalité Chantal Galinier encourageait les bénévoles à poursuivre dans leurs actions : « Bonne continuation, même si j'ai peur pour le projet digue que ce soit long ».

Michel Lestel